



Sainte-Anne, le 26 février 2015

Réponse à la consultation de l'ARCEP

Modèle générique de tarification de l'accès aux réseaux mutualisés en fibre optique en dehors des zones très denses

Question 1 : Les contributeurs sont invités à formuler leurs remarques sur les objectifs poursuivis par l'Autorité par la mise en consultation de ce modèle, en particulier sur l'homogénéisation et la mise en cohérence des grilles tarifaires des différents segments sur le plan national.

Le Réseau de la commune de Sainte Anne en Guadeloupe est le premier réseau d'initiative publique mutualisé en fibre optique d'outre mer, aujourd'hui il demeure le seul ouvert à la commercialisation.

Nous adhérons complètement à l'objectif général « modèle générique de tarification des offres de gros d'accès à ces réseaux »

Notre réseau compte 4 NRO/PRDM, à ce jour plus de 400 locaux ont été connectés et sont en fonctionnement.

Nous aimerions revenir sur les caractéristiques spécifiques du réseau optique mutualisé en dehors des zones très denses.

En effet, compte tenu de tous les éléments présents dans la consultation nous pensons qu'il est aujourd'hui nécessaire de concevoir 4 types de zones :

- Les zones Très denses
- Les zones moins denses
- Les zones denses outremer
- Les zones moins denses outremer

Et cela pas pour mettre en avant à nouveau la fameuse « exception ultramarine » mais tout simplement pour « fiabiliser les plans d'affaire » et permettre d'établir un marché de gros et de détail sur notre commune.

Malheureusement c'est à ce jour sur notre territoire très difficile voire impossible de garantir la péréquation nationale du fait d'une réalité économique et numérique différente en outremer.

Par conséquent, nous demandons à l'ARCEP de considérer notre commune comme une **zone moins dense d'outremer**.

En ce sens, notre démarche s'inscrit dans cette même volonté de sécurisation des acteurs et dans une logique de mise en cohérence et de rationalisation des pratiques de tarification dans le respect de l'ensemble des principes réglementaires.

Question 2 : Les contributeurs sont invités à formuler leurs remarques sur le périmètre de la modélisation.

Nous validons le fait que les segments (NRO-PM) et (PBO-DTIO) peuvent faire l'objet de modélisations distinctes car l'ingénierie et le financement sont distincts.

Dans le réseau de Sainte Anne, le fait que la réglementation ait imposé une ingénierie avec des PM de plus de 300 lignes a augmenté considérablement l'investissement. En effet, les prescriptions sur la zone moins dense ont été établies après la validation de l'ingénierie, les commandes d'approvisionnement et même le début des travaux. Nous avons été obligés de faire des ajustements entraînant de fait un surcoût.

Nous aurions certainement fait des économies considérables si nous avions pu dimensionner le réseau en fonction de la réalité cadastrale de notre commune. Sainte-Anne compte 220Km de voirie habitées, quasi exclusivement en habita diffus.

Aujourd'hui les habitants de la commune de Sainte Anne sont raccordés à une offre active que nous avons été obligés de sous évaluer afin de ne pas mettre plus en danger l'équilibre économique du seul opérateur ayant accepté de jouer le jeu. Bien que seul, les difficultés qu'il rencontre, notamment le cout d'accès à l'IP, s'applique à tous les opérateurs d'outre mer qui à l'exception de l'opérateur historique ne peuvent pas faire jouer la péréquation nationale.

Question 3 : Les contributeurs sont invités à formuler leurs remarques sur le choix d'un modèle de flux de trésorerie et les mécanismes d'ajustement retenus sur les différents segments.

Dans l'absolue vous avez tout à fait raison le flux de trésorerie devrait être alimenté par 2 types de flux : les revenus de raccordements distant et l'offre de cofinancement.

Dans notre réalité nous n'avons ni l'un, ni l'autre et notre seul flux dépend du nombre d'abonné connectés et donc dépend principalement du churn.

Nous ne pouvons donc pas assurer la rentabilité de la construction puis de l'exploitation de ces différents segments de réseau.

Par conséquent, nous vous demandons d'ajouter pour le modèle de flux de trésorerie pour **les zones moins denses d'outremer** non seulement l'inflation comme paramètre extérieur mais **le coût d'accès à l'IP** qui bloque le bon fonctionnement de notre Plan d'affaire.

Question 4 : Les contributeurs sont invités à formuler leurs remarques sur les différents jeux de paramètres présentés pour les différents segments de la modélisation

Rythme de déploiement :

Les hypothèses que vous proposez exemple1 : rythme rapide et exemple2 : rythme moyen, ne correspondent pas à notre réalité et sont trop optimistes.

Nous vous proposons d'ajouter exemple3 : rythme lent car il nous faut intégrer deux réalités de notre territoire ultramarin que sont les difficultés d'approvisionnement en matériel technologiques de pointe et la difficulté à trouver des sous-traitants qualifiés pour ce type d'installation ou de matériel.

Maintenance et réinvestissement :

A ce jour la maintenance et le réinvestissement, sont assurés par la commune de Sainte-Anne, ils ne sont pas modélisés car le projet initial ne trouvant pas de rentabilité il est difficile d'ajouter d'autres coûts, toutefois la maintenance sur un réseau aérien est supérieure à ce qui est modélisé dans le cas de réseau majoritairement enterré, ce qui n'est pas le cas outremer et encore moins en zone d'habitat diffus.

Utilisation du génie civil :

Nous ne sommes pas concernés car notre réseau est aérien. L'aérien n'est pas un choix d'ingénieur, c'est une obligation. En dehors des nouvelles zones d'aménagement aucun réseau de distribution ne pourra être construit en sous-terrain en outre mer, à cause de leur inexistence et/ou leur mauvais état rendant impossible leur réutilisation. Même les réseaux de collecte construits ces dernières années sont en partie aériens. De façon général il existe très peu de génie civil mutualisables dans nos territoires, lorsqu'ils existent, propriété d'opérateur privé ils sont le plus souvent proche de la saturation.

PRDM-PM :

Nous ne sommes pas concernés, les immeubles collectifs sont très peu présents car la majorité de l'habitat de la commune est constituée de petites résidences et de villas individuels, à Sainte-Anne il n'existe aucun immeuble de plus de 12 logements, au sens des critères communément utilisé par l'ARCEP. Dans notre modèle NRO et PRDM sont confondus.

PBO-DTIO :

Du fait de l'ingénierie de notre réseau et du type d'habitat ces raccordements se font en aérien complétés avec une terminaison sous terraine en domaine privé pour les constructions les plus récentes.

Taux de pénétration :

Nous n'avons pas de visibilité sur ces données, pouvez-vous nous les donner pour notre commune ?

Taux de cofinancement :

Proche de zéro il ne nous aide pas à modéliser correctement

Taux de churn :

Le taux de churn actuel est de moins de 1% mais c'est certainement dû au petit nombre d'abonnés connectés et à l'absence de concurrence.

Mécanismes de prise en compte du risque du projet

Nous considérons que nous intervenons dans une situation de grande incertitude, cependant le risque est assumé car il s'agit d'une décision politique conforté par une conviction de l'opportunité que peut offrir le numérique.

Question 5 : Les contributeurs sont invités à formuler leurs remarques sur l'adaptation des différents segments du modèle aux différents types de projets. Les contributeurs sont également invités à commenter les conséquences sur le marché de détail de différences tarifaires sur le marché de gros qui pourraient être liées aux spécificités des différents types de projets.

Nous remercions les équipes de l'ARCEP pour cette modélisation qui a le mérite de poser les chiffres de façon pragmatique.

Toutefois, notre réalité économique est toute autre et nous ne pouvons pas l'utiliser en l'état.

Par conséquent, nous vous demandons de revenir vers nous au plus vite afin de construire ensemble **un nouveau modèle pour les zones moins denses d'outremer incluant le coût d'accès très importants à l'IP.**

Question 6 : Les contributeurs sont invités à présenter leurs remarques sur les méthodes de détermination des flux de coûts et de revenus

Comme expliqué précédemment nous devons considérer **un nouveau modèle de coût et de revenus pour les zones moins denses outremer.**

Pour les raisons suivantes :

- L'étroitesse du marché
- Les effets liés à l'insularité de nos territoires : difficulté d'acheminement, d'approvisionnement et de recrutement
- Le coût très élevé de l'IP
- La quasi absence d'opérateurs volontaires
- Le non déploiement des réseaux Très haut débit : qu'ils soient mobile 4G/LTE ou fixe offrant des débits supérieurs à 50Mbps

Pour une grande partie de ces raisons l'ARCEP et la Mission Très haut débit peuvent nous aider afin de nous permettre de fiabiliser l'établissement de notre plan d'affaire.

Question 7 : Les contributeurs sont invités à présenter leurs remarques sur la méthode de détermination des tarifs récurrents.

Justement tout notre problème est que nous n'avons aucun moyen d'équilibrer les flux. Nous avons été obligés d'approcher différemment la tarification pour permettre tout simplement à un opérateur de proposer une offre abordable aux habitants de Sainte Anne.

Notre modèle économique est vraiment différent car il a été pensé non pas pour être rentable pour la commune mais pour permettre à un opérateur d'atteindre l'équilibre dans un horizon à 5 ans.

Les charges d'exploitation :

Les revenus sont insuffisants à l'entretien du réseau et aujourd'hui c'est la commune de Sainte Anne qui prend sur son budget de fonctionnement pour couvrir ces charges.

Coût de GC :

Nous ne sommes pas concernés car notre réseau est en aérien.

Question 8 : Les acteurs sont invités à présenter leurs remarques sur la méthode de détermination des tarifs de location à la ligne

Les tarifs à la ligne ne sont pas déterminants dans notre modèle.

Question 9 : Les contributeurs sont invités à présenter leurs remarques sur la méthode de détermination des tarifs sur les segments PRDM-PM

La demande de fibre du lien PRDM-PM est inexistante par conséquent il est difficile de considérer cette source de revenus.

Nous comprenons que notre situation est atypique et isolée toutefois le retard pris dans le déploiement du THD en outremer est un obstacle à la modélisation sereine et pragmatique de notre modèle économique.

Question 10 : Les contributeurs sont invités à présenter leurs remarques sur la méthode de détermination du frais d'accès au service sur le segment PBO-DTIO

Le taux de churn faible, une prise de risque très importante et un déploiement lent ne nous permettent pas de mettre en place un tarif de FAS.

CONCLUSION

Nous insistons à nouveau sur la nécessité **d'un modèle spécifique aux zones moins denses outremer.**

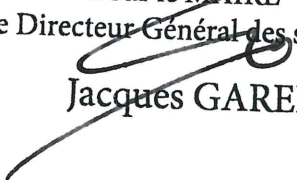
La commune de Sainte Anne a pleinement conscience que les enjeux dépassent le simple équilibre de ses comptes publics.

Notre réseau est une exception en outremer où la fracture numérique continue de se creuser dangereusement.

L'investissement des collectivités demeure essentiel pour répondre à des besoins structurels important relatifs au développement des nouvelles technologies. Toutefois, il n'est pas correct d'affirmer que les réseaux Très Haut Débit peuvent, en l'état, être une source de revenu pour les collectivités en outremer. L'étroitesse du marché et les zones potentiellement rentables laissées à l'initiative privée, expliquant aisément ce constat.

Nous sommes donc persuadés que la solution se trouve dans un modèle adapté et une coordination des efforts de tous.

Par conséquent, nous nous tenons à la disposition de l'ARCEP et la Mission Très haut débit pour construire ensemble un modèle économique spécifique aux zones moins denses outremer.

Pour le MAIRE
Le Directeur Général des services

Jacques GAREL